

# LA TRAITE DES NOIRS ET L'ESCLAVAGE

DU SIÈCLE DES LUMIÈRES AU TEMPS DES ABOLITIONS

40 Eric Saunier



Déclaration  
de Pierre Philistin  
Stieront  
mulâtre

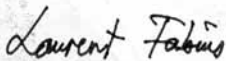
DÉCLARATION DE PRÉSENCE DE PIERRE PHILISTIN STIERONT, NOIR MULÂTRE ORIGINAIRE DE SAINT-DOMINGUE, DEMEURANT À ROUEN RUE DES BOINS ENFANTS, OUVRIER FAISEUR DE BAS, LE 20 FÉVRIER 1778, À L'AMIRAUTÉ (AD 76 : 204 BP70).

Chère Madame, cher Monsieur,

Il pourra sembler surprenant d'évoquer la traite des noirs et l'esclavage à Rouen, une ville qui ne fut jamais un port négrier. Pourtant, les liens économiques entre Rouen et Le Havre, deuxième port de traite à la veille de la Révolution, le rôle indispensable des capitaux des négociants de Rouen dans le démarrage de ce commerce honteux, une présence antillaise discrète mais réelle et l'émergence progressive du débat sur l'esclavage qui allait toucher la société rouennaise entre le siècle des Lumières et le début du XIX<sup>e</sup> siècle, justifiaient de porter un éclairage sur cette page d'histoire mal connue.

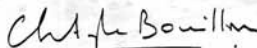
Chaleureusement à vous,

**Laurent Fabius**



*Président de la CREA*

**Christophe Bouillon**



*Vice-Président chargé de l'Action Culturelle*

*« Nous avons permis & permettons à tous les Négocians de notre Royaume, de faire librement à l'avenir le commerce des Nègres, de la Poudre d'Or & de toutes les marchandises qu'ils pourront tirer des Cotes d'Afrique, depuis la Rivière de Sierra Lyona inclusivement, jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, à condition qu'ils ne pourront ainsi armer ni équiper leurs Vaisseaux que dans les Ports de Rouen, la Rochelle, Bordeaux et Nantes ».*

**R**édigé un demi-siècle après les débuts de la traite des noirs dans le royaume de France, l'article premier des lettres patentes de 1716 donne le feu vert aux négociants des villes atlantiques pour pratiquer celle-ci librement. Auprès de trois des futurs ports négriers majeurs (Nantes, La Rochelle et Bordeaux), c'est Rouen qui est alors désigné pour être le 4<sup>e</sup> point de départ du commerce triangulaire. Si Le Havre et Honfleur allaient se substituer à la capitale haut-normande - les deux ports maritimes deviendront respectivement les 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> port négrier français - en raison de l'impossibilité de

faire remonter la Seine à des navires de gros tonnages, l'intéressement des capitaux rouennais dans le commerce antillais allait continuer d'impliquer les Rouennais dans la traite des Noirs tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une présence noire modeste mais constante dans cette ville tout au long du siècle des Lumières, et l'importance qu'y occupaient les lieux de sociabilité où se développèrent les débats sur l'esclavage allaient également faire de celle-ci et de l'esclavage une question qui devait concerner la société rouennaise jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

P. 5 : QUAIS DE ROUEN.



C'est le contexte économique de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle qui stimula l'intéressement des négociants rouennais dans la traite des noirs. Lorsque, en 1670, Colbert donna l'autorisation de faire le commerce avec les colonies contre un droit de 5% versées à des compagnies fondées sur le modèle hollandais, le déclin de Dieppe - bientôt détruite par le bombardement de 1694 -, et l'atonie havraise - due à la crise de la pêche à la morue -, obligèrent en effet l'Etat à recourir aux capitaux rouennais pour stimuler le commerce antillais, commerce dans lequel la traite négrière devait compléter la **Droiture\***. Bien qu'installée au Havre en 1673, la puissante Compagnie du Sénégal, dont l'activité se développe après la prise de Gorée (1678), fut ainsi placée aux mains des Rouennais. En 1685, la fondation de la Compagnie de Guinée, née du démembrement de la précédente, qui organisa

le commerce entre Sierra Leone et Le Cap de Bonne-Espérance, conforta cette domination. Au moment où le textile rouennais décollait, le marché antillais était également un débouché intéressant pour les « **indiennes\*** » qui, lorsque fut établie la liberté du commerce (1716), représentaient entre 50 et 75 % de la **pacotille\***.

La liberté acquise, le port de Rouen devint, dans le système de traite en Basse-Seine, en complémentarité du rôle joué par son avant port du Havre et du port de secours d'Honfleur d'où partaient aussi les expéditions pour les Antilles, un port de « continuation d'entrepôt ». Recevant les marchandises du Nord, les armateurs rouennais, tels les Massac et les Le Couteulx, les acheminaient vers Le Havre ou Honfleur. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, moment qui

P. 7 : ROUEN AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

allait voir le véritable décollage de la traite, l'étude des sources témoigne du maintien des intérêts rouennais dans le commerce antillais et de la participation de nombre d'armateurs de cette ville à la pratique du commerce triangulaire qui découlaient de la fonction attribuée au port de Rouen. Ainsi, à la veille de la Guerre de Sept Ans (1756-1763), en 1754, dans un contexte dans lequel le tiers des bateaux désarmés au Havre après être partis en Droiture vers les Antilles étaient la propriété de négociants rouennais (les Dupuis, les Midy ou les Jore), l'activité de certains d'entre eux se tournait naturellement vers la traite. Cette année-là Jean-François Quillebeuf, le propriétaire de La Marie-Anne obtenait ainsi de la Compagnie des Indes Orientales la possibilité de faire « sur la côte d'Afrique depuis la rivière de Gambie exclusivement jusqu'au Cap-de Bonne Espérance [...] la traite des nègres, poudre d'or et autres du cru du país » (1754).



Avec l'émancipation du capitalisme havrais qui suit le conflit franco-anglais, la traite et l'esclavage restèrent une activité présente à Rouen. Les raisons principales sont les liens familiaux unissant les négociants havrais et rouennais (ainsi, les Helot, cousins des Foäche, assurent entre 1775 et 1782, la gestion de la maison de Saint-Domingue de ces grands négriers havrais) et les arrivées de Noirs liées aux migrations forcées entre l'Amérique et l'Europe dont la croissance accompagnaient l'augmentation du trafic antillais suscitée par la demande en sucre en Europe.

Rarement évoquée, l'arrivée sur les quais de Rouen de Noirs revenus des Antilles au Havre sur les bateaux de Droiture et de traite est en effet une réalité sociale qui développa l'intérêt de la société rouennaise envers les questions soulevées par la traite et l'esclavage. Plus que les **rôles de désarmement\*** des bateaux, lesquels témoignent de façon fugitive de cette présence d'Antillais, ce sont, dans un contexte d'attention croissante portée par les autorités aux migrations de ces populations à partir de la fin de Guerre de Sept Ans, les registres de surveillance de l'Amirauté de Rouen qui permettent de regarder au mieux l'impact sociétal de cette présence d'adolescents et de jeunes adultes qui vécurent dans la capitale normande. À l'instar de Jacques Lemonnier ramenant Narcisse, un petit nègre de 13 ans à son domicile de la

rue du marché aux Veaux, ou d'Adrien Langlois, lequel emploie Mercure, un esclave âgé de 10 ans qui lui avait été donné en guise de paiement, ce sont, avec les hommes de lois liés aux représentants de l'administration royale présents à Saint-Domingue, les capitaines de navire rouennais engagés dans la traite havraise qui furent les principaux vecteurs de cette présence. D'autres Antillais, comme Pierre Panjou, durent cependant leur présence à Rouen à l'attrance qu'éprouvaient quelques négociants de la Place directement impliqués dans la traite pour les modes culturelles qu'impulsaient les armateurs des grands ports négriers soucieux de montrer leur appartenance à l'élite dans la possession d'une domesticité de couleur. C'est ainsi l'armateur Charles Jore qui, à l'occasion du voyage à Cap-François du Frédéric, demanda à ce que fut ramené à son domicile rouennais ledit





Pierre Panjou. L'itinéraire social de ce dernier montre cependant que la présence noire ne se cantonna pas à la seule fonction domestique. Dans la déclaration qu'il dut faire le 3 décembre 1777 au tribunal de l'Amirauté de Rouen, à la veille de l'établisse-

ment d'une police qui allait permettre de renvoyer nombre de ces migrants aux Antilles (1779), Pierre Panjou dit en effet avoir obtenu sa liberté en 1770 et être devenu faiseur de bas. Il acquiert la connaissance de ce métier au point de devenir maître dans cette

francois guilbert serpe si que la  
nommé michel cavelan a été deposed  
audeposedes negre du havre par les  
dubuisson & le f<sup>o</sup> onusse tous deux  
cavalier avaré dans le de f<sup>o</sup> roman  
fait au havre le premier genver  
1780 femme guilbert  
vu le decret tournant sur le havre de la maniere  
auehavre pour qu'on

corporation. Bien que modeste, cette présence noire qui concernait des activités variées, s'accompagna ainsi parfois d'une mobilité sociale et n'entraîna pas de troubles sociaux. Toutefois, comme le montrent les pérégrinations de Michel Cavelan qui, dans le contexte de la mise en place du système d'expulsion établi par le ministre Sartine, échoua au

« dépôt des nègres du Havre » après un passage à la prison de la Conciergerie où se trouvait le dépôt rouennais, elle suscita le plus souvent des préventions. Celles-ci conduisirent les élites rouennaises à prendre conscience de la spécificité des problèmes liés à cette migration forcée et à s'exprimer sur la traite et sur l'esclavage.

# DE L'ACCEPTATION À LA CRITIQUE

C'est sans surprise l'Académie des Sciences et Belles-Lettres, fondée en 1744, qui, sous la forme d'une réflexion prétendument scientifique ayant trait à la spécificité de cette population, fut la première à répercuter les échos liés à cette présence discrète. En 1751, le naturaliste Alexandre-Guy Pingré soumet ainsi un texte, Sur la Couleur des Nègres, au jugement des membres de l'Académie de Rouen dans lequel s'exprimaient clairement les préjugés de l'anthropologie des Lumières. Apparues au même moment, les loges maçonniques rouennaises, fortement ouvertes au négoce, manifestèrent



une sensibilité identique. Au sein de La Céléste Amitié, on y retrouvait les Lanel, les Asselin, les Le Cou-teulx, soit les négociants de Rouen les plus intéressés par la traite. Nou-vel espace d'expression de l'opinion ayant émergé quelques années avant la Révolution, la presse participa ac-tivement à la consolidation de ce sys-tème de représentations qui montrait la forte imprégnation dans les esprits

P. 10 : COPIE DE LA DÉCLARATION DE RÉCEPTION DE MICHEL CAVELAN TRANSMISE PAR LE DÉPÔT DES NOIRS DU HAVRE À L'AMIRAUTÉ DE ROUEN (AD 76 : 204 BP70).

P. 11 : PORTRAIT D'ALEXANDRE-GUY PINGRÉ, NATU-RA-LISTE ET ACADÉMICIEN (1711-1796).

des Rouennais de la croyance dans la hiérarchie des races. Dans le Journal de Rouen fondé en 1785, ce sont les rubriques « Variétés » et, surtout, les « Annonces » de spectacles qui s'intéressèrent le plus aux questions soulevées par la présence noire, par la traite et par l'esclavage. L'esprit des journalistes est alors comparable à celui qui prévaut lors des débats académiques. On y voit en effet s'épanouir une représentation des hommes de couleur dans laquelle, par le biais de l'attention portée à leur aspect physique, se confirme la volonté de mettre en évidence un particularisme dévalorisant pour le Noir. Mentionnée dans la rubrique « Variétés », la venue en France à Paris en 1785 du roi d'Oëre Mark-Bouda-Kan est l'objet de la description précise d'« un jeune Prince de 19 an d'environ 4 pieds 3 pouces de haut, ayant le tête grosse & le nez écrasé ». L'infériorisation esthétique s'accompagne d'une tendance à l'infériorisation morale. Dans les pages

culturelles du Journal de Rouen, dans les « Annonces » de spectacles, les journalistes expriment cette tendance qui, en mettant en exergue l'image du « bon nègre » ridicule ou naïf, participe à la diffusion d'une idéologie qui justifiait l'esclavage au nom d'une hiérarchie des races « savamment » démontrée.

À l'été 1787, la présentation d'une opérette, L'Amitié à l'Épreuve, entraîna pourtant les rédacteurs du Journal de Rouen à présenter un Noir capable d'être amoureux d'une blanche. Une telle démarche montrait-elle une évolution des mentalités ? Voire. Le héros y émerge rapidement comme un personnage ridicule aux mœurs primitives acceptant sa condition servile et limitant son audace sentimentale à la séduction d'une domestique. La même année, s'inscrivant dans une mode

P. 13 : LE NÈGRE ET LE BLANC. FABLE PARUE DANS LE JOURNAL DE ROUEN LE 15 NOVEMBRE 1786.

F A B L E .

LE NÈGRE ET LE BLANC.

*Imitée de l'Allemand de Lichtwehr.*

Avec un Débarqué de l'Africain rivage,  
Un François disputoit un jour.  
Sur les agréments du visage :  
Le premier, en tous points, se croyoit un Amour.  
• Le Blanc, avec finesse, aussi-tôt de sourire :  
• La nature, dit-il, ébaucha tes traits,  
• Et te noircit de la sorte les traits,  
• Pour nous donner sujet de rire ...  
• Mon front, tout noir qu'il est, t'emporte sur  
le tien,  
• Répond l'autre en courroux ; car ton teint p<sup>l</sup>s  
& blême  
• Est pareil à ces fruits qui ne sont bons à rien,  
• Et qui de la fadeur portent sur eux l'emblème.  
Un tiers arrive, & du fait contesté  
Pour Arbitre étroit accepté,  
Au Blanc, sans balancer, donna cause gagnée.  
• Je suis vaincu... notre Juge est François, ...  
• Dit, en jurant ses Dieux, l'habitant de l'autre :  
• Mais au Congo tu perdis ton procès.

journalistique qui visait à s'intéresser au thème du « Nègre à Paris », le même Journal, en reproduisant le poème L'Africain à Paris, présente un Noir qui est l'archétype du Bon

sauvage, ce digne représentant des « habitants de ces lointains pays... [qui] ne sont pas déliés comme nos beaux esprits ».

À la veille de la Révolution, le propos attribué au célèbre bibliophile Coquebert de Montbret (1755-1831), l'une des figures emblématiques des Lumières rouennaises, dans la diligence qui le ramène de Paris, tend à montrer que l'état d'esprit des élites rouennaises n'a guère évolué. Il disserte en effet « sur la couleur des Nègres », comme le faisait l'Académicien Pingré près de quarante ans avant.

Pourtant, durant les années qui précèdent la Révolution, un discours critique sur l'esclavage et la traite réussit à se diffuser à Rouen. C'est la presse qui, la première, s'en fit l'écho. Le 22 février 1786, dans la rubrique « Morale politique » du Journal de Rouen, la publication d'une brochure esclavagiste de 126 pages écrite par Duval-Sanadon, un colon de Saint-Domingue proche de Stanislas Foache

M O R A L E P O L I T I Q U E .

ÉCLAMATIONS de M. D. S. concernant  
Notice de son Discours sur l'esclavage  
Negres.

Du 24 Février 1786.

„ Je vous l'avois bien dit, Monsieur, &  
pressentois, qu'entraîné par le torrent  
vous seroit difficile de présenter mon Disc  
r l'Esclavage sous les véritables traits qui  
semblent devoir le caractériser. Le juger  
de cet Ouvrage, le cot

et futur secrétaire du club Massiac, suscita la colère de Jean-Baptiste Milcent (1747-1833). À l'occasion de la publication du Discours sur l'esclavage des nègres, et sur l'idée de leur affranchissement dans les colonies, le directeur du Journal de Rouen dénonça en effet le Code Noir, dans un texte qui s'appuyait sur les écrits de Bernardin de Saint-Pierre. Le 18 mars de la même année, un nouvel échange né de la nécessité de prolonger le débat oppose encore les deux hommes et

la longueur des pages consacrées à la controverse sur le caractère moral de l'esclavage (8 pages du journal y sont ainsi consacrées au lieu des quatre pages habituelles), montre l'intérêt que pouvait susciter la question de la traite et de l'esclavage dans l'élite rouennaise cultivée. En août 1787, Milcent confirme les progrès de ce discours critique. Il publie en effet un extrait des Lettres d'un cultivateur américain, écrit dans lequel il présente les Noirs « comme une race d'hommes entièrement régénérée depuis longtemps, non moins par leur séjour dans cette isle que par l'éducation qu'ils reçoivent de leurs maîtres ».

Y-aurait-il contagion ? La franc-maçonnerie rouennaise reçoit dans la loge Les Bons Amis qui, à la veille de la Révolution, réunit les esprits progressistes de la ville le journaliste Jean-Baptiste Milcent l'année même où le publiciste critiquait l'esclavage dans les colonnes du Journal de Rouen. En 1791, le peintre Lemonnier

(1743-1824), dans le tableau L'esprit du Commerce qu'il réalise pour répondre à une commande des consuls rouennais soucieux de rendre hommage au libéralisme que la Constitution de 1791 était en train de consacrer, montra, en représentant une Afrique repoussant ses enfants, les progrès enregistrés par la critique de l'esclavage, des progrès qui conduisirent d'ailleurs un rouennais resté anonyme à participer aux séances de la célèbre Société des Amis des Noirs.

P. 14 : EXTRAITS DE LA BROCHURE ESCLAVAGISTE DE DUVAL-SANADON, PUBLIÉE DANS LE JOURNAL DE ROUEN.

P. 15 : L'ESPRIT DU COMMERCE (1791).



Avec la Révolution, l'idée d'appliquer les droits de l'homme au monde colonial comme le souhaitent les Amis des Noirs gagnait donc du terrain à Rouen. C'est pourtant la solidarité avec les options esclavagistes de la bourgeoisie négociante du Havre qui allait être le comportement dominant à Rouen jusqu'en 1791. Une pareille attitude s'explique aisément dans le contexte de montée des idées protectionnistes qui suivit le **Traité de Vergennes\*** (1786). En accélérant la crise du textile rouennais, la situation entraîna en effet un regain d'intérêt des négociants de Rouen pour la traite havraise qui était alors en plein essor. L'évolution de la stratégie commerciale de la famille Le Couteulx constitue un excellent témoignage de ce mouvement économique qui, à l'évidence, favorisa un revirement de l'opinion éclairée. Ce revirement permet de faire émerger

une solidarité entre les élites des deux villes normandes et l'émergence d'une solidarité qui allait lier les élites des deux villes normandes durant le combat qui, de l'adoption de la Déclaration des Droits de l'Homme en août 1789 au vote du décret excluant les libres de couleur du droit de vote en septembre 1791, opposa les partisans du maintien de l'esclavage et les abolitionnistes. A partir de 1784, les célèbres banquiers et négociants rouennais s'intéressent en effet fortement au commerce antillais. Par le biais de la création d'une société de commerce en commandite dont la gestion est confiée au négociant havrais Ruellan, c'est naturellement la Droiture qui bénéficia initialement de ce changement de stratégie commerciale. Toutefois, les difficultés que

P. 17 : MARQUE DE PHILISTIN STIRONT  
(AD 76 : 204 BP70).



est fabriquée à Rouen  
elle présente  
au maître de la  
Lamarque & au sieur  
Philistin & Steipout

rencontrait celle-ci en raison de la concurrence anglaise et les effets de la politique de primes d'encouragement pour la traite de Vergennes les

inclinèrent rapidement à privilégier la traite négrière. Dès 1785, l'un des bateaux armés par la compagnie havraise financée par Le Cousteulx, Les

Cinq Cousines, déportait 650 personnes au Nord de l'Angola depuis le port de Cabinda, et, en 1791, si la révolte de Saint-Domingue devait interrompre ce processus d'investissement croissant dans la traite engagé par les Le Couteux depuis le milieu des années 1780, le mariage de Barthélémy-Pierre Le Couteux avec Louise Foäche, la fille de l'un des négriers havrais parmi les plus importants, témoigne de la forte implication de cette famille dans la traite. Cette implication valut aux Le Couteux de devenir l'une des cibles de l'abolitionniste Brissot qui, en mars 1788, dénonça l'attitude de cette famille rouennaise aux Amis des Noirs de Londres en raison des liens qui les unissaient à des négriers de Liverpool.

Dans un tel contexte, jusqu'en 1791, les Rouennais adoptèrent sans hésitations les positions esclavagistes des Havrais, appuyant notamment les délégations qui étaient envoyées

à Paris pour demander aux députés à la Constituante de résister aux sirènes de l'abolition. La solidarité entre Havrais et Rouennais s'exprime à tous les niveaux. Le 2 décembre 1789, l'Assemblée municipale de Rouen, qui suit l'avis du procureur-syndic de la juridiction consulaire Willard enjoignant les édiles municipaux de communiquer à la Constituante son refus d'abolir l'esclavage, donne le signal d'une attitude qui conduit la municipalité, la société populaire et le Journal de Rouen à bâtir un système de défense dont le but est de sensibiliser l'opinion rouennaise à la nécessité de maintenir l'esclavage dans les colonies. Dans ce contexte, les abolitionnistes d'hier se retournent. Le journaliste Milcent, regrettant son bref engagement contre l'esclavage, justifie, dans les colonnes du Journal de Rouen alimenté par les pétitions esclavagistes émanant des Havrais, son erreur passée par sa méconnaissance des intérêts économiques régionaux.

La collusion entre Rouen et Le Havre s'exprime aussi au plus haut niveau du pouvoir. Au sein du Comité des députés extraordinaires du commerce qui devient le Comité colonial, on retrouve la présence de cinq députés rouennais pour dénoncer un projet jugé « nuisible à l'état et au commerce ». Les tâches y sont subtilement séparées : aux Rouennais, moins directement impliqués dans la Traite, sous l'égide de Pierre-Nicolas De Fontenay, député affecté aux affaires coloniales et lié à Saint-Domingue, la tâche de défendre l'**Exclusif\*** ; aux Havrais, derrière Jacques-François Begouën de Meaux, la défense de la traite. Le célèbre Thouret, le « père des départements » qui préside le Comité colonial, surveille cette alliance avec une bienveillance qui lui vaut d'être présenté avec un peu d'excès par la municipalité havraise et par le Journal de Rouen comme l'un des artisans du maintien de l'esclavage.



JACQUES-GUILLAUME THOURET  
(1753-1794), DÉPUTÉ À LA CONSTITUANTE ET  
PRÉSIDENT DU COMITÉ COLONIAL.

# LA FIN D'UNE ÉPOQUE

**S**i Rouen et Le Havre communient ainsi au début de la Révolution dans la défense de la traite pour empêcher avec succès l'extension des droits de l'homme aux hommes de couleur, la

révolte de saint-Domingue, en juin 1791, va contribuer à séparer les destins des deux villes. À Rouen, où la société vit moins directement de la traite et où les débats ont été limités aux élites, la perte de la « perle



(I)  
to. AMICAR.

Oui noir mais pas si diable, Sentir là je n'fais quoi  
, Tourner la tête à moi, Tourner tourner la tête à moi,  
leur ne fai-re rien, Va ma pe-ti-te Reine, Ne pas te mettre

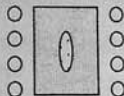
Chloriens

Enfants des écoles

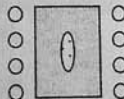
Vieillards de  
l'hospice et  
orphelins

Jeunes gens  
pauvres

Veuves et épouses



*Brancard supportant une  
citoyenne âgée de 101 ans  
porté par les sans-culottes  
et des jeunes filles*



*Brancard supportant un  
vieillard âgé de 82 ans  
porté alternativement par  
les agents de l'Hospice et les  
membres de la Société populaire*

Mariés

Administrateurs  
divers

Société populaire  
et d'émulation

Grand nombre de citoyens

P. 20 : EXTRAIT DE L'AMITIÉ  
À L'ÉPREUVE, OPÉRETTE  
PARUE DANS LE JOURNAL DE  
ROUEN.

P. 21 : RECONSTITUTION  
DU CORTÈGE ROUENNAIS  
ORGANISÉ À L'OCCASION  
DE LA FÊTE ROUENNAISE  
ORGANISÉE LE 10 VENTÔSE  
AN II POUR CÉLÉBRER LE  
DÉCRET D'ABOLITION VOTÉ  
PAR LA CONVENTION.

des Antilles » est en effet considérée comme la fin d'une époque dont il est assez facile de faire le deuil. Lors de la fête organisée à l'occasion du décret abolitionniste du 4 février 1794, c'est un peuple rouennais indifférent qui suit le cortège organisé par la société populaire. La fête rouennaise est loin d'avoir l'importance de la « Fête de l'affranchissement des hommes de couleur » organisée au Havre à cette occasion. À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, la marche inexorable vers l'abolition est admise dans cette ville où, dès le Directoire, la Société Libre d'Emulation correspondait avec la Décade Philosophique, le journal où les thèses négrophiles s'exprimaient avec le plus de force. Sous le Consulat, si le rétablissement de l'esclavage ne suscite pas de contestation de la part des Rouennais, on jouait cependant Paul et Virginie sur la scène du Théâtre des Arts.

Le changement d'attitude des Rouennais s'exprime cependant au grand jour sous la Restauration, dans le contexte singulier de cohabitation entre reconnaissance de l'esclavage et d'interdiction de la traite qui caractérise la période des monarchies censitaires (1815-1848). Rouen occupe en effet une place non négligeable dans la montée de la contestation qui caractérise ce moment durant lequel progressa la propagande abolitionniste. En 1822, au moment où les Havrais renouent avec la traite devenue illégale, La Nacelle, quotidien que dirige à Rouen Edouard Corbière, présentait ainsi le « Précis sur la Traite des Noirs », un ouvrage dans lequel la traite des noirs était présentée comme « la plus affreuse violation du droit des gens » et qui appelait à l'Abolition bien avant le célèbre décret proposé par Victor Schoelcher le 27 avril 1848.

P. 23 : EDOUARD CORBIÈRE (1793-1875).



Declaration sur  
Le C<sup>te</sup> Adrien Langlois  
fils, pour un nègre

ADRIEN LANGLOIS, CAPITAINE DE NAVIRE DEMEURANT À DIEPPEDALLE, DÉCLARE LE 28 SEPTEMBRE 1773 LA PRÉSENCE DE MERCURE, PETIT NÈGRE ÂGÉ DE 10 ANS.



Quelques années après, Corbière écrivit *Le négrier*. Dans ce roman d'aventure relatant la vie d'un navire de traite, l'auteur dénonçait la violence de celle-ci. De retour au Havre, il reprit son activité journalistique, devenant le rédacteur en chef du *Journal du Havre* entre 1828 et 1839. Peu tenté de raviver les plaies d'une ville nostalgique du temps de la prospérité antillaise qui voyait briller les derniers feux de la traite (le bateau négrier havrais Le Philanthrope fut l'un des derniers dénoncés en 1840), il n'évoquera plus la traite des Noirs, la Cité Océane peinant à faire le deuil de la perte de Saint-Domingue. À Rouen,

cet événement avait en revanche été le moment à partir duquel cette ville s'était détournée de la question de l'esclavage et commença même à accepter, sans réel enthousiasme, l'inéluctabilité d'un mouvement de l'histoire qui devait conduire à l'Abolition de 1848. Cette évolution ne doit pourtant pas faire oublier que la société rouennaise participa activement, durant un demi siècle, malgré les critiques de quelques esprits forts, à la défense économique et idéologique de l'esclavagisme qui, *in fine*, dut sa forte capacité à résister à un soutien des sociétés qui dépassait les limites des seuls ports négriers.

Éric Saunier

COUVERTURE : FÉVRIER 1794 : LA PREMIÈRE  
ABOLITION DE L'ESCLAVAGE EN FRANCE. NICOLAS-  
ANDRÉ MONSIAU. DÉCRET DE LA CONVENTION  
ABOLISSANT L'ESCLAVAGÉ DANS LES COLONIES.  
(MUSÉE CARNAVALET, PARIS,  
PHOTOGRAPHIE BRIDGEMAN ART LIBRARY).

Ce fascicule a été tiré à 30 000 exemplaires  
sur les presses de l'imprimerie E.T.C à Yvetot

Dépôt légal : juin 2010.

N°ISBN 978-2-913914-97-1

© CREA

Fascicule histoire(s) - N°ISSN 1291-8296

## Glossaire

**Droiture** : dans le commerce antillais, pratique dominante visant à relier directement les ports métropolitains et les ports antillais.

**Indiennes** : toiles de coton.

**Pacotille** : ensemble des produits emmenés d'Europe pour être échangés en Afrique.

**Traité de Vergennes** : traité de libre échange signé entre les royaumes de France et d'Angleterre en 1786.

**Exclusif** : commerce dans lequel la colonie doit vendre uniquement à la métropole.

**Rôle de désarmement** : registre dans lequel étaient consignés les états des équipages et des passagers sur les navires de commerce de retour au port.

## Pour en savoir plus

**FLAMEIN (R.)**, *L'univers matériel de l'ascension sociale aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : le cas Le Couteux*, thèse de doctorat de l'université de Rouen en cours de préparation.

**MAQUERLOT (L.)**, *L'opinion publique à Rouen et au Havre face aux questions de l'abolition de l'esclavage et de la traite des noirs -1783-1794-*, mémoire de maîtrise l'université de Rouen, 1997, 207 p. + 35 p. annexes.

**SEBINWA (N.)**, *Le havre au temps de la traite illégale : la traite des Noirs sous la Restauration. Survivance d'un commerce prohibé mais soutenu*, mémoire de maîtrise de l'université de Rouen, 1999, 340 p.

**WAUTERS (E.)**, *Une presse de province pendant la Révolution française. Journaux et journalistes normands (1785-1800)*, Paris, CTHS, 1993, 474 p.

## Photographies

© Collection privée Éric Saunier, Bridgeman Art Library, Archives Départementales de Seine-Maritime.

## *Le groupe histoire*

**Alain Alexandre, Jérôme Chaïb, Chantal Cormont, Michel Croguennec, Frédéric David, Jérôme Decoux, Alain Gerbi, Claude Lainé, Serge Martin-Desgranges, Jean-Yves Merle, Pierre Nouaud, Jean-Robert Ragache, Jacques Tanguy, Cécile-Anne Sibout.**

Coordonnateur : **Loïc Vadelorge**

## *Conception, réalisation et suivi*

Direction Culture de la CREA  
**Serge Martin-Desgranges**

## *Conception graphique et réalisation*

Nicolas Carbonnier

## *Contacts*

**Direction Culture  
de la CREA**

14 bis, avenue Pasteur

BP 589

76006 Rouen Cedex 1

Tél : 02 32 76 44 95

Fax : 02 32 08 48 65

e-mail : [culture@la-crea.fr](mailto:culture@la-crea.fr)

Retrouvez les fascicules histoire(s) de la CREA sur  
[www.la-crea.fr](http://www.la-crea.fr)



**GRATUIT**  
NE PEUT ÊTRE VENDU  
IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ